

ACOSS STAT

BILAN

2002 - 2007 : L'EMPLOI ET LES SALAIRES DANS LES REGIONS

N°69 –Août 2008

Entre 2002 et 2007, l'emploi a progressé de 3,9 %. Les performances des régions en matière de créations d'emploi sont assez inégales : les Dom, la Corse et dans une moindre mesure un arc Atlantique-Méditerranée progressent nettement, les régions du Centre et du Nord-Ouest sont dans une situation médiane et le quart Nord-Est est toujours mal orienté. Cette hiérarchie est restée assez stable durant les cinq années.

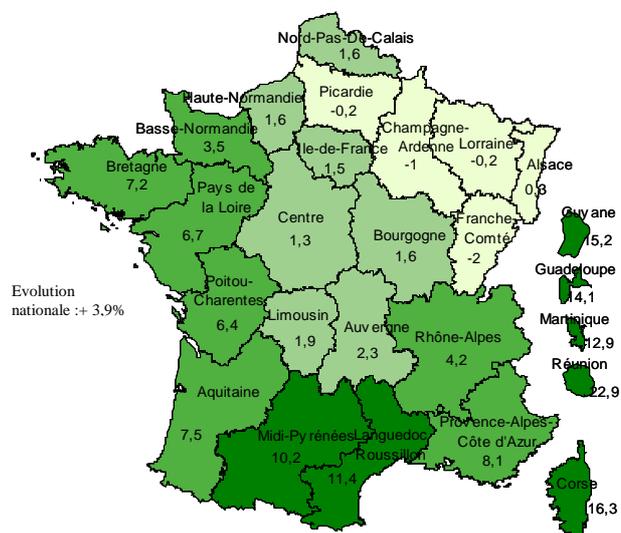
La période 2002-2007 démarre après le retournement conjoncturel de 2001 qui a vu le taux de croissance de l'emploi chuter d'un rythme annuel moyen de 3,3 % sur la période 1997-2001 à un rythme d'à peine 0,9 % en 2002 et 0,1 % en 2003. Depuis lors, la croissance de l'emploi a régulièrement accéléré pour atteindre un taux de croissance de 1,6 % en 2007.

Un dynamisme de l'emploi disparate entre les secteurs et les régions.

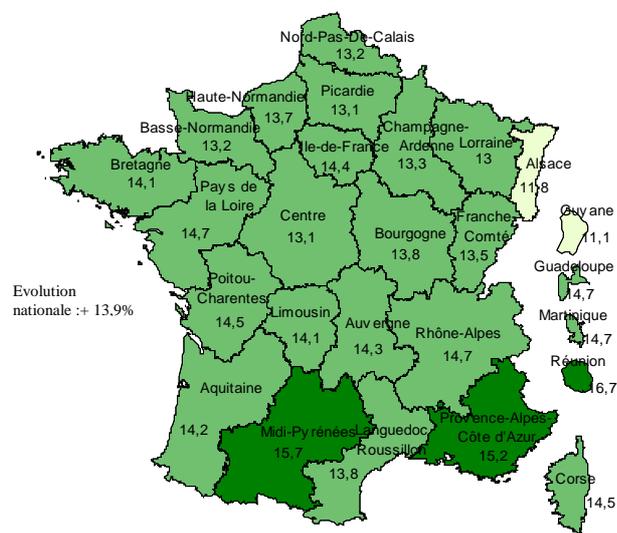
La dynamique des créations d'emplois est assez différente sur la période récente 2002-2007 par rapport à la période 1997-2001 (respectivement + 3,9 % après 14 %), tant au niveau des secteurs d'activité que de leur localisation.

Sur la période 2002-2007, **l'industrie** a connu une forte dégradation, principalement dans le secteur de l'habillement-cuir, l'industrie du textile et l'industrie de l'équipement du foyer. Les régions du Nord et de l'Est, fortement industrialisées par le passé, ont particulièrement pâti de ce déclin. En effet, au-delà du repli industriel, le dynamisme des régions du Nord et de l'Est est

Carte 1 : Evolution de l'emploi entre 2002 et 2007

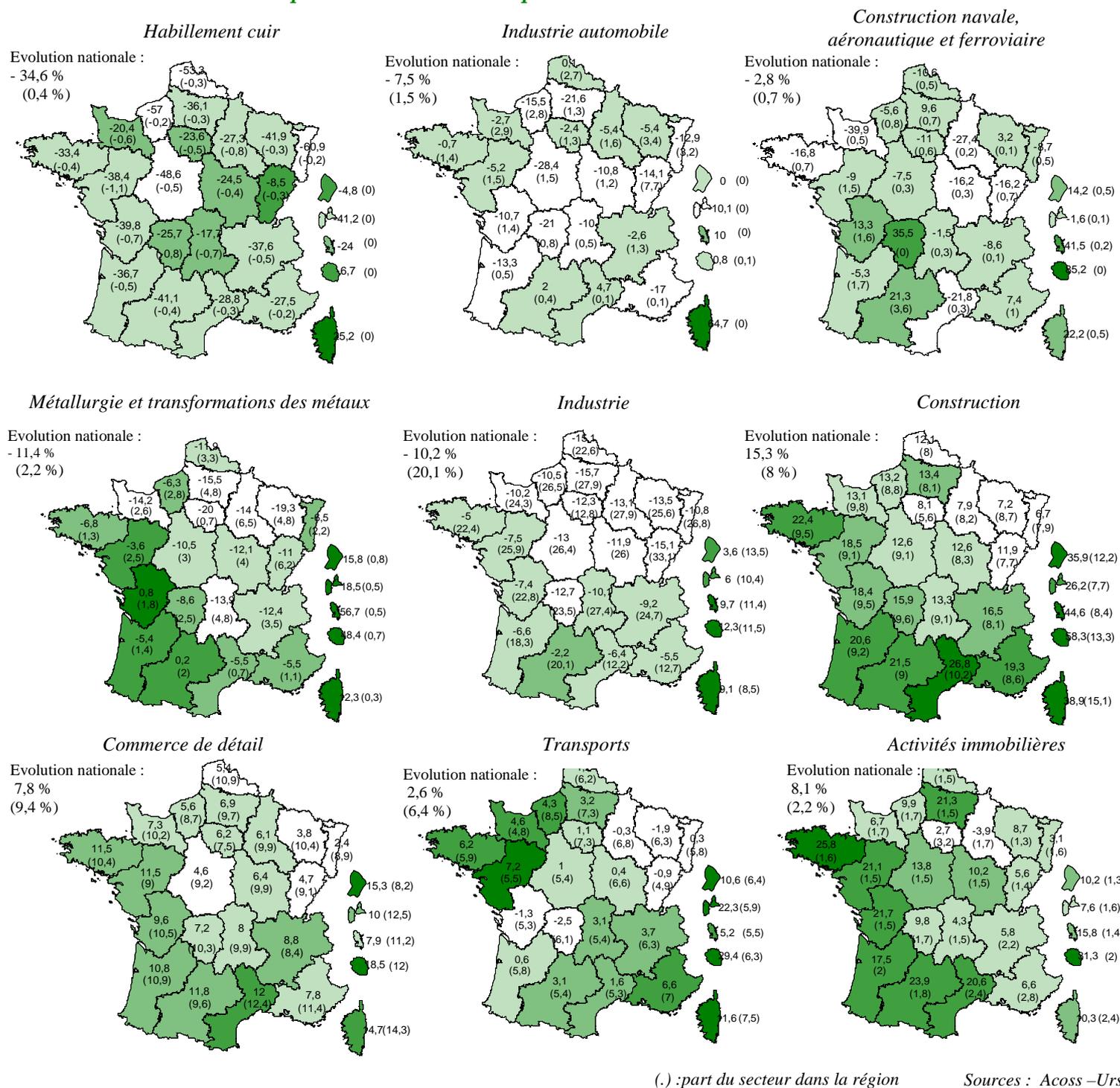


Carte 2 : Evolution du SMPT entre 2002 et 2007



Sources : AcoSS – Urssaf

Carte 3 : Evolution de l'emploi entre 2002 et 2007 par secteur d'activité



globalement moindre dans les activités de la construction et du tertiaire, sans doute en raison d'une demande locale moins soutenue, engendrée notamment par une évolution démographique ou une évolution du revenu moyen moins favorables.

En revanche, les activités les moins concurrentielles, comme

l'éducation, la santé, l'action sociale et le secteur associatif ne présentent pas le même partage entre les régions du Nord-Est et celles du reste de la France.

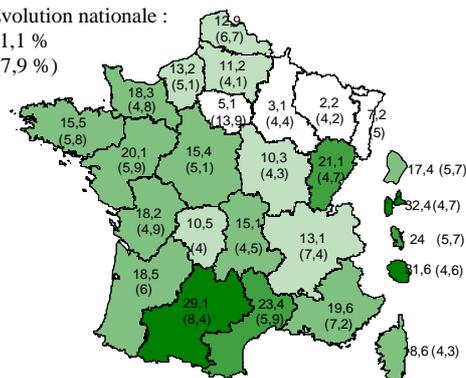
L'emploi a progressé de plus de 12 % depuis 2002 dans les Dom et en Corse.

La **Réunion** est la région la plus dynamique sur la période

2002-2007, avec une progression de 23 % de l'emploi. Cette performance provient de la plupart des secteurs, et notamment la construction, le conseil-assistance, les services opérationnels, les activités associatives et même dans l'industrie. Ce département d'outre-mer a été stimulé comme les autres DOM par les lois pour

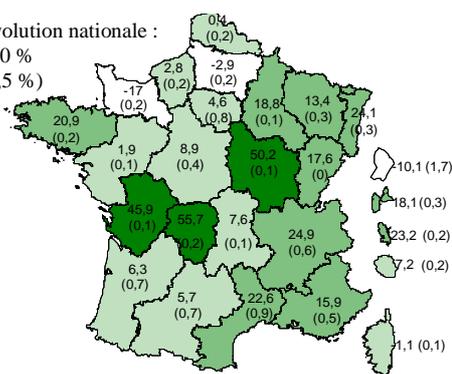
Conseils et assistance

Evolution nationale :
11,1 %
(7,9 %)



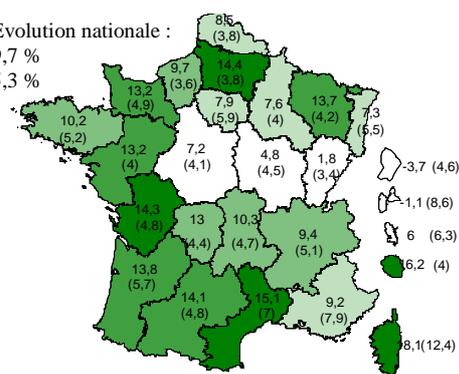
Recherche développement

Evolution nationale :
10 %
(0,5 %)



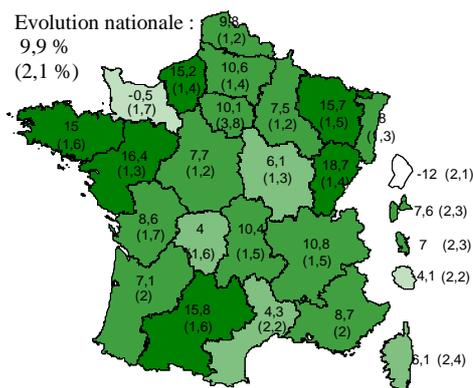
Hôtels-Cafés-Restaurants

Evolution nationale :
9,7 %
5,3 %



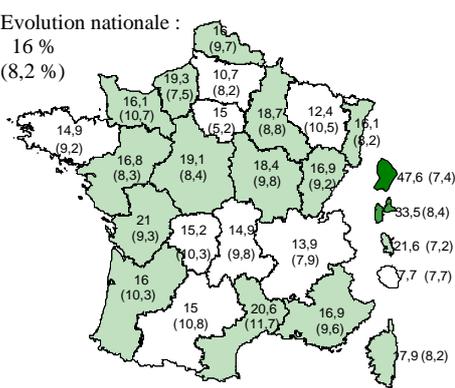
Activités récréatives, culturelles et sportives

Evolution nationale :
9,9 %
(2,1 %)



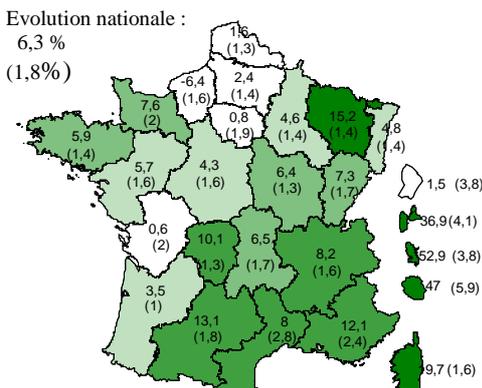
Santé, action sociale

Evolution nationale :
16 %
(8,2 %)



Activités associatives & extra-territoriales

Evolution nationale :
6,3 %
(1,8%)



Sources : Acoff - Urssaf

l'outre-mer (Loom et Lopom), mais semble en avoir mieux tiré parti d'autres facteurs de croissance.

L'emploi en **Corse** a progressé de 16 %. Le ralentissement de 2001 y a été moins marqué que dans les autres régions puisque l'emploi y avait déjà progressé de 21 % durant les 5 années précédentes. Les progressions les plus marquantes sont dans la construction (+ 39 %) et les services opérationnels (28 %).

Les trois Dom d'Antilles-Guyane ont également une croissance soutenue : Guyane (15 %), Guadeloupe (14 %) et Martinique (13 %). Tous les secteurs y sont porteurs, sauf celui des hôtels, cafés et restaurants (HCR) pour lequel l'emploi progresse à peine de 6 % en Martinique et recule de 4 % en Guyane et de 1 % en Guadeloupe. Ce secteur hôtelier est en revanche dynamique à la Réunion (+ 16 %) et en France métropolitaine (+ 10 %).

Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées : les 2 régions métropolitaines les plus dynamiques en dehors de la Corse.

Les régions **Languedoc-Roussillon** (+ 11 %) et **Midi-Pyrénées** (+ 10 %) sont parmi les régions les plus dynamiques. Cette forte évolution est présente plus particulièrement dans les secteurs de la construction et des activités immobilières, mais aussi dans le conseil-assistance et les services opérationnels. Alors que l'emploi dans le secteur de la construction navale et aéronautique recule en moyenne de 3 % en France, il progresse de 21 % dans la région Midi-Pyrénées, tiré par le pôle aéronautique de Toulouse.

Paca, Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et Basse-Normandie complètent le grand arc Atlantique-Méditerranée des régions les plus créatrices d'emploi.

La **région Provence-Alpes-Côte d'Azur** a également une croissance soutenue (8 %), tirée par les secteurs des services opérationnels, de la construction et du conseil-assistance (près de 20 %). La santé marchande et l'action sociale y sont également très dynamiques (+ 17 %) et comme en Midi-Pyrénées, la région connaît un secteur de la construction navale et aéronautique florissant (+ 7 %).

L'emploi progresse de plus de 7 % en Bretagne et Aquitaine, et autour de 6,5 % en Poitou-Charentes et dans le Pays de la Loire tiré notamment par les secteurs de la construction et de l'immobilier (plus de 20 %).

La **Bretagne** se démarque avec une progression de 13 % dans le secteur de l'équipement mécanique (- 7 % au niveau national). La **Bretagne** et **l'Aquitaine** ont fortement développé leur secteur des activités

immobilières (évolution respective de 26 % et 18 %, à rapporter à une évolution nationale de 8 %).

En **Poitou-Charentes**, quelques activités liées à la pharmacie et à la recherche-développement enregistrent une croissance de plus de 20 %. Les activités financières (+ 16 %) sont tirées par le secteur mutualiste de l'assurance. Par ailleurs, l'emploi progresse légèrement dans la métallurgie (- 11 % au niveau national).

En **Pays de la Loire**, les secteurs du conseil-assistance (20 %) et des services opérationnels (19 %) contribuent nettement à la création d'emplois.

En **Rhône-Alpes**, l'emploi progresse légèrement plus vite (+ 4,2 %) que la moyenne nationale (+ 3,9 %). Le dynamisme des secteurs de la construction, de la recherche-développement et des services opérationnels qui ont des évolutions situées entre 17 % et

25 %, compense le repli industriel, particulièrement fort dans le textile (- 31 %).

Enfin, la région **Basse-Normandie** se situe également en position médiane en matière de création d'emploi (+ 3,5 %).

Tableau 1 : Evolution de la masse salariale, de l'emploi et du SMPT par région

Région	Masse salariale 2007		Evolution de la masse salariale 2007/2002	Effectif moyen 2007		Evolution de l'emploi 2007/2002	SMPT moyen 2007	Evolution du SMPT 2007/2002
	En Md€	En %	En %	En milliers	En %	En %	En €	En %
Alsace	13,6	2,9	12,1	555	3,1	0,3	2045	11,8
Aquitaine	18,1	3,9	22,8	798	4,4	7,5	1893	14,2
Auvergne	7,3	1,6	17,0	327	1,8	2,3	1867	14,3
Basse-Normandie	8,0	1,7	17,2	366	2,0	3,5	1820	13,2
Bourgogne	9,6	2,1	15,6	425	2,4	1,6	1882	13,8
Bretagne	17,5	3,8	22,3	791	4,4	7,2	1844	14,1
Centre	15,2	3,3	14,5	662	3,7	1,3	1914	13,1
Champagne-Ardenne	7,6	1,6	12,2	339	1,9	-1,0	1873	13,3
Corse	1,4	0,3	33,2	68	0,4	16,3	0	14,5
Franche-Comté	6,9	1,5	11,2	303	1,7	-2,0	1882	13,5
Guadeloupe	1,8	0,4	30,9	78	0,4	14,1	1910	14,7
Guyane	0,6	0,1	28,0	25	0,1	15,2	2113	11,1
Haute-Normandie	12,2	2,6	15,4	503	2,8	1,6	2012	13,7
Ile-de-France	148,8	32,2	16,1	4485	24,9	1,5	2765	14,4
Languedoc-Roussillon	12,0	2,6	26,8	565	3,1	11,4	1768	13,8
Limousin	3,7	0,8	16,2	170	0,9	1,9	1811	14,1
Lorraine	13,1	2,8	12,8	573	3,2	-0,2	1900	13,0
Martinique	1,8	0,4	29,5	76	0,4	12,9	1937	14,7
Midi-Pyrénées	17,2	3,7	27,4	732	4,1	10,2	1960	15,7
Nord-Pas-de-Calais	24,2	5,2	15,0	1048	5,8	1,6	1926	13,2
Pays de la Loire	22,5	4,9	22,3	994	5,5	6,7	1889	14,7
Picardie	10,2	2,2	12,9	446	2,5	-0,2	1904	13,1
Poitou-Charentes	9,1	2,0	21,7	420	2,3	6,4	1802	14,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	30,3	6,6	24,5	1272	7,1	8,1	1985	15,2
Réunion	3,1	0,7	43,4	137	0,8	22,9	1862	16,7
Rhône-Alpes	46,1	10,0	19,6	1868	10,4	4,2	2054	14,7
France	462,2	100,0	18,3	18036	100,0	3,9	2136	13,9
dont métropole	455,0	98,4	18,1	17720	98,2	3,7	2140	13,94

Sources : Acoff – Urssaf

Encadré 1 : Evolution des effectifs salariés par zone d'emploi

Les régions du centre et du Nord-Ouest (Auvergne, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Ile-de-France et Centre) ont des évolutions de l'emploi comprises entre 1,3 % et 2,3 %.

Parmi ces régions, l'Auvergne est la mieux orientée avec une évolution moyenne de 2,3 %, sans qu'il y ait de secteur qui se démarque nettement.

Les régions du Nord-Pas-de-Calais et de Haute-Normandie, sont marquées par un fort déclin dans l'industrie et par une évolution assez homogène dans les autres secteurs.

L'emploi en Ile-de-France n'a progressé que de 1,5 % depuis 2002. En effet, cette région qui avait été assez dynamique sur la période précédente (+ 16 % à rapporter à une évolution moyenne de 14 %) a enregistré son retournement conjoncturel dès 2000 et ne connaît plus depuis que des évolutions modérées de l'emploi.

Le déclin tendanciel de l'industrie au profit du tertiaire s'y est poursuivi. Les activités de conseil et assistance qui avaient particulièrement tiré l'emploi dans la région capitale durant la précédente période, n'ont progressé que modérément. La construction et les activités immobilières sont très peu dynamiques par rapport au reste du territoire avec des taux d'évolution de respectivement + 8,1 % et + 2,7 %. Enfin, l'emploi dans les structures parapubliques s'est replié de 10 %, alors que la baisse n'est que de 4 % au niveau national.

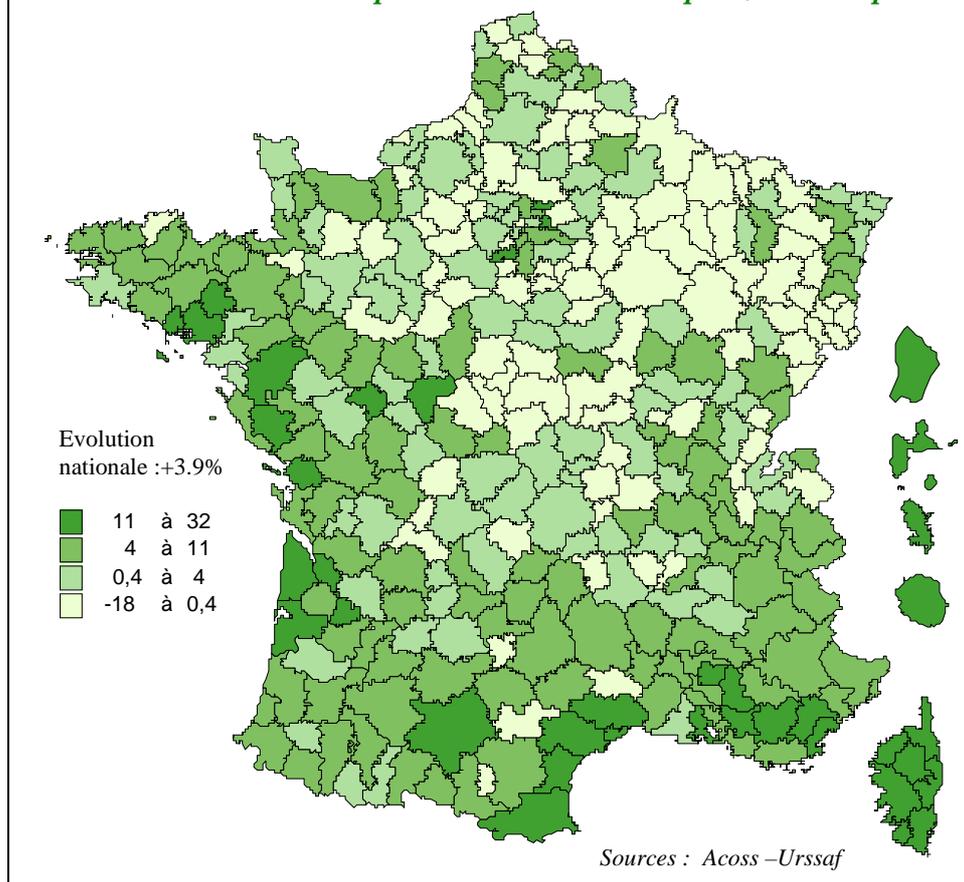
Les données disponibles permettent d'analyser les évolutions par zone d'emploi (encadré 2).

Dans les régions les plus dynamiques : les Dom, la Corse et le Languedoc-Roussillon, l'évolution de l'emploi est globalement assez homogène entre les zones d'emploi.

Cependant, il apparaît aussi que certains bassins situés autour d'axes de communication, de plateformes aéroportuaires (Roissy), de zone

littorales ou porté par certaines métropoles (Bordeaux, Nantes, Montpellier) sont plus dynamiques que les autres. A l'inverse, certains bassins pâtissent de la fermeture de sites industriels tels que le bassin de Lavenet (-17.3%) alors que l'emploi en Midi-Pyrénées croît de 10.2% .

Carte 5 : Evolution de l'emploi entre 2002 et 2007 par zone d'emploi



Le Nord-Est en retard sur les autres régions.

Dans le Nord-Est, si l'Alsace parvient à avoir une légère croissance de l'emploi (+ 0,3 %), quatre autres régions enregistrent des pertes nettes d'emploi : Picardie (- 0,2 %), Lorraine(- 0,2%), Champagne-Ardenne (- 1 %), et Franche-Comté (- 2 %). C'est la filière textile-habillement qui a le plus pesé sur l'évolution de l'emploi dans ces régions.

L'Alsace enregistre une progression de l'emploi de 24 % dans la recherche-développement mais ne bénéficie pas particulièrement des moteurs de la construction ou des autres activités tertiaires.

Ainsi, par exemple, parmi ces dernières, le commerce de détail ne progresse que de 2,4 % (7,8 % France entière) sans doute en raison d'une concurrence croissante avec les pays frontaliers notamment depuis le passage à l'euro.

La **Picardie** se démarque par l'un des plus forts dynamismes dans les secteurs des activités immobilières (+ 21 %) et dans les HCR (+ 14 %). La **Lorraine** a également un secteur HCR dynamique (+ 14 %) mais connaît aussi un emploi en nette progression dans les activités récréatives, culturelles et sportives (+ 16 %).

La **Franche-Comté** enregistre une nette progression de l'emploi dans le secteur des activités récréatives, culturelles et sportives (+ 19 %), mais aussi dans les activités de conseil et d'assistance (+ 21 %). Toutefois, le net repli de l'emploi industriel (- 15 %) s'accompagne d'une atonie de l'emploi dans les services opérationnels (+ 0,4 %) qui comprennent notamment les activités d'intérim.

Le constat sur cette région est fortement marqué par la période 2002-2005 qui a enregistré l'essentiel de la baisse du niveau de l'emploi. Depuis, l'emploi est globalement stable, traduisant sans doute un retard d'adaptation par rapport aux autres régions.

*Sophie Gobillard
Département des études
statistiques et de
l'observation des cotisants
(DESOC)*

Evolution du SMPT

L'évolution du SMPT (salaire moyen par tête) est assez homogène en France : elle est comprise entre 11 % et 17 % (carte 2).

Les régions de l'Alsace et de la Guyane se démarquent légèrement par une évolution moins forte.

Ces évolutions sont tirées pour la plupart par le BTP et l'industrie. L'évolution dans le tertiaire est généralement légèrement moindre.

Encadré 2: Sources et méthodologie

Les employeurs du régime général déclarent leurs cotisations sociales aux Urssaf à l'aide du Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) sur lesquels ils portent les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements ainsi que leurs effectifs.

Le **champ** couvre l'ensemble des cotisants exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) dans un secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques (codes 751 et 752 de la NAF), l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

L'**assiette salariale totale** ou l'**assiette déplafonnée** désigne l'ensemble des rému-

-nérations sur lesquelles reposent le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est à dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature

L'**effectif salarié** figurant sur les BRC est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

L'**effectif moyen trimestriel** est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre. L'**effectif moyen annuel** est la moyenne des effectifs moyens trimestriels.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est

calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif annuel moyen puis divisé par douze pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **zones d'emploi** ont été définies en 1983-84 à partir de critères établis par une circulaire du ministère du Travail du 23 septembre 1982.

Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique comportant au moins 25 000 actifs, à l'intérieur duquel la plupart des d'entre eux résident et travaillent. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage.

Pour approfondir...

L'Acoss publie des résultats trimestriels à environ 70 jours après la fin du trimestre.

- « La masse salariale et l'emploi du secteur privé en 2007 », *ACOSS STAT n°68*, août 2008.

- « La masse salariale et l'emploi du secteur privé au 4ème trimestre 2007 », *ACOSS STAT n°64*.

Dans la plupart des régions désormais, les URSSAF publient également des résultats infra-régionaux basés sur les mêmes données.